

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 11 février 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 140 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gabriel PERIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par François-Noël BERNARDI - Patrick BORE représenté par Jean-Louis TIXIER - Philippe CAMILLIERI représenté par Jean-Paul ULIVIERI - René CANEZI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Jacqueline DURANDO représentée par Marie-Madeleine PANCHETTI - Mourad KAHOUl représenté par Mireille FOURNERON - Eric LE DISSES représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gérard PEPE représenté par Jean-Paul MARIA-FABRI - Guy PONTOUS représenté par Patricia COLIN - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Gérard GRAUGNARD - Antoine ROUZAUD représenté par Benoît PAYAN - Jocelyn ZEITOUN représenté par Charles VIGNY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-François DENIS - Laurence JOUANDON - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

AEC 002-058/11/CC

■ Plan Local d'Urbanisme de Marseille - Approbation de la procédure de modification n°26

DUFH 11/5786/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération du 1^{er} octobre 2010, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé la modification n°22 visant les conditions du secteur du Stade Vélodrome et de ses abords par l'institution d'un nouveau zonage de transition UCS.

Le Conseil Municipal de la Ville de Marseille lors de sa séance du 27 septembre 2010 a demandé à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole des adaptations règlementaires au zonage UCS, afin notamment de préciser les capacités à construire et mieux répondre aux attentes des usagers du site concernant les problématiques de stationnement, la détermination des hauteurs maximales ainsi que la gestion de l'accessibilité aux futures constructions.

Par délibération du 1^{er} octobre 2010, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a donc décidé de prescrire la procédure de modification n°26 du Plan Local d'Urbanisme.

Le projet de modification n°26 du Plan Local d'Urbanisme qui doit permettre de créer les conditions d'évolution favorable pour ce secteur majeur de la ville a été soumis à une enquête publique qui s'est déroulée du 28 octobre au 30 novembre 2010.

Monsieur le Commissaire Enquêteur, dans son rapport remis à Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole :

- considérant l'opportunité de l'agrandissement, de la modernisation et de la mise en valeur du stade Vélodrome de Marseille, équipement essentiel pour la vie économique et le rayonnement de l'agglomération,
- considérant qu'il est de bonne administration de saisir cette occasion pour chercher à faire, du quartier environnant un grand pôle sportif induisant nombre d'activités bénéfiques pour la collectivité,
- considérant qu'il est également de bonne administration d'améliorer en la même occasion, les communications internes et l'utilisation des espaces naturels du lieu,
- considérant, qu'en conséquence, une modification du Plan Local d'Urbanisme dans l'espace considéré se justifie,
- mais considérant aussi que toutes les données du problème ne peuvent être réunies dans le seul projet soumis à enquête pour ladite modification,

a émis un avis favorable au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de Marseille sous deux réserves :

- la cohérence avec le dossier du Tunnel Prado-Sud, tel que résultant des contentieux en cours,
- la cohérence avec les conclusions de l'enquête présentement diligentée en application de la loi sur l'eau.

D'autre part, Monsieur le Commissaire Enquêteur recommande l'actualisation rapide du plan des déplacements urbains.

Il est donc pris acte des réserves de Monsieur le Commissaire Enquêteur relatives à la cohérence du projet avec les conclusions de l'enquête en application de la loi sur l'eau et du dossier Tunnel Prado Sud. En effet, les conclusions de cette enquête donneront lieu à des prescriptions reprises dans l'autorisation préfectorale, qui seront nécessairement intégrées au projet. D'autre part, le projet intégrera l'ensemble des problématiques environnantes dont notamment le projet du Tunnel Prado Sud.

Par ailleurs, les possibilités réglementaires de réaliser le maillage viaire nécessaire au fonctionnement du site et les conditions d'accès aux voies primaires ont été également adaptées pour répondre aux avis et observations recueillis lors de l'enquête.

Conformément à l'article L 123-16 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal de la Ville de Marseille a émis un avis favorable sur le projet de modification du son Plan Local d'Urbanisme, avant son approbation par le Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Le présent dossier qui est présenté et qu'il convient d'approuver, concerne les pièces du Plan Local d'Urbanisme modifié : rapport de présentation, règlement, liste des emplacements réservés et documents graphiques, tels que soumis à l'enquête publique et mis au point selon les modalités précédemment exposées.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- La loi n°83-630 du 12 juillet 1983, relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil de Communauté n° AEC 014-2310/10/CC décidant l'engagement de la procédure de modification n°26 du Plan Local d'Urbanisme de Marseille ;
- L'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole n°10/298/CC en date du 8 octobre 2010 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°26 du Plan Local d'Urbanisme de Marseille ;
- Les conclusions du Commissaire Enquêteur sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de Marseille ;
- La délibération du Conseil Municipal de la Ville de Marseille donnant un avis favorable sur le dossier n°26 du Plan Local d'Urbanisme de Marseille ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le projet de modification ne porte pas atteinte à l'économie générale du Plan, qu'il ne réduit pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, ou une protection édictée en raison des risques de nuisances, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels et qu'il ne comporte pas de graves risques de nuisances ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article Unique :

Est approuvée la modification n°26 du Plan Local d'Urbanisme de Marseille telle qu'annexée à la présente.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à l'Aménagement de
L'espace communautaire

Patrick MAGRO

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'espace communautaire

Claude VALLETTE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI